

Guide concernant l'échange de géodonnées - Surfaces agricoles cultivées

Élaboré par le groupe de travail COSAC Mise en œuvre des modèles de géodonnées minimaux sur l'exploitation agricole »
Etat : 03.07.2026

1 Table des matières

Guide concernant l'échange de géodonnées - Surfaces agricoles cultivées.....	1
1 Table des matières	1
2 Contexte	2
3 Problématique.....	2
4 Objectif.....	3
5 Solution.....	3
5.1 Mise en œuvre	4
5.2 Chronologie	5
6 Aspects techniques.....	8
6.1 Formats, convention d'appellation et cadre de référence	8
6.2 Autres	9
7 Informations complémentaires	10
8 Contacts.....	10
9 Tableau récapitulatif des modèles actuels et catalogue des surfaces agricoles cultivées dans le Model Repository	11
10 Historique des modifications.....	12

2 Contexte

En vertu de l'art. 113 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), les cantons doivent enregistrer sous forme de données géoréférencées dans les systèmes d'information agricole cantonaux les surfaces et leur utilisation, ainsi que les autres objets nécessaires, en vue du calcul des paiements directs par exploitation au plus tard le 1^{er} juin 2017. En outre, l'ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (OSIAgr, art. 12) prévoit que les géodonnées de l'année de contribution (concordant avec le décompte des paiements directs) doivent être transmises tous les ans le 31 décembre par voie électronique conformément aux prescriptions techniques de l'OFAG.

Lors de la réunion du groupe d'experts « Données agricoles et calcul des contributions » du 16.09.2016, il a été décidé de créer un groupe de travail « Mise en œuvre des modèles de géodonnées sur l'exploitation agricole (EA) », chargé d'examiner les questions en lien avec la mise en œuvre des géodonnées EA. Le groupe de travail était composé de représentants et représentantes des cinq systèmes cantonaux agricoles (Acorda, Agricola, Gelan, Lawis et VS), de la Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC), de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC), du Service Coordination, Services et Informations Géographiques (COGIS) et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Depuis la première publication, le guide a été actualisé ponctuellement. Les modifications respectives sont documentées dans l'historique des versions (chapitre 10).

L'introduction et le développement des Projets pour la biodiversité et la qualité du paysage régionales (PrBL), en particulier, ont conduit à de nouvelles exigences concernant la saisie, la modélisation et l'échange des données géographiques correspondantes. Par ailleurs, d'autres besoins d'adaptation sont apparus dans l'exécution, notamment en ce qui concerne les conventions de nommage, les processus de livraison de données ainsi que les interfaces avec geodienste.ch. Pour tenir compte de ces évolutions, la Conférence des offices cantonaux de l'agriculture de la Suisse (KOLAS) a mis en place un groupe de travail chargé de la révision du guide. Composé de représentant·e·s des services cantonaux et nationaux compétents, ce groupe de travail a consolidé et coordonné les adaptations nécessaires. Le présent guide révisé remplace la version précédente et constitue la base actuellement en vigueur pour l'échange organisé de données.

Le groupe de travail peut élaborer des recommandations de mise en œuvre à l'intention des cantons et de l'OFAG. Dans cette perspective, le présent guide constitue une recommandation du groupe de travail « Mise en œuvre des géodonnées EA ». Il met en évidence les possibilités concernant l'échange organisé des données entre les cantons et la mise à disposition des géodonnées conformément à la législation en matière de géoinformation. L'échange de géodonnées permet de respecter les processus cantonaux, ainsi que de corriger et d'optimiser la qualité des géodonnées (chevauchements, doublons, différences, etc.).

3 Problématique

La problématique de fond réside dans le fait que le domaine de compétence peut varier selon le rôle du canton :

Le **canton de localisation de l'exploitation** définit les **données de base** de son canton et les met à disposition pour le relevé des données de structure des exploitations agricoles. Les données de base comprennent les données de la mensuration officielle, le périmètre des vignobles en terrasses, le périmètre de la surface agricole utile (SAU) et de l'estivage, ainsi que les zones de projet, les zones partielles et les zones de la contribution supplémentaire des projets de biodiversité régionale et de qualité du paysage. Toutes les données de base se situent à l'intérieur du canton **de localisation de l'exploitation**. De plus, le canton de localisation détermine l'assignement des mesures PrBL admissibles aux contributions à chaque zone resp. zone de la contribution supplémentaire (égalité de traitement entre exploitations intra- et extracantonales).

Les **cantons de domicile** livrent les **données de structure** géoréférencées de leurs exploitations se basant sur les données de base des cantons de localisation de l'exploitation. Les données de structure comprennent les unités d'exploitation, les surfaces d'utilisation (y compris les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau de qualité II), ainsi que les surfaces et éléments pour la biodiversité régionale et la qualité du paysage. Les données de structure comprennent des surfaces et des éléments situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton de domicile.

Pour les surfaces situées en dehors du canton de domicile, c'est l'exploitant ou l'exploitante du canton de domicile qui en est responsable (OPD, art. 104, al. 2). En conséquence, le canton de domicile est responsable de l'exactitude des géodonnées. Si le canton de localisation de l'exploitation saisit et met à jour ces données, le canton de domicile doit les comparer chaque année avec celles du canton de localisation de l'exploitation dans le respect des délais et en coordination avec l'exécution globales.

Afin d'assurer une réglementation claire (et d'éviter les redondances), les transmissions des données de structure à la Confédération doivent être effectuées exclusivement par le canton de domicile de l'exploitant (à l'exception des exploitations d'estivage au sens de l'art. 98, al. 2, OPD). Pour les jeux de données relatifs à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage (CBrP), la règle suivante s'applique : les données de base telles que les zones de projet, les zones partielles et les zones de la contribution supplémentaire sont transmises par le canton de localisation de l'exploitation (incluant l'assignement des mesures CBrP donnant droit aux contributions à chaque zone), tandis que les éléments CBrP doivent être transmis par le canton de domicile de l'exploitant ou l'exploitante.

Afin que les géodonnées puissent être saisies de manière complète et topologiquement correcte, les données de base (données de la mensuration officielle (MO), périmètres de surface agricole utile (SAU) et d'estivage (SEst), ainsi que les zones de projet, les zones partielles et les zones de la contribution supplémentaire des projets pour la biodiversité régionale et la qualité du paysage doivent être mises à disposition par les cantons de localisation de l'exploitation. En outre, des données de structure provisoires (unités d'exploitation et surfaces d'utilisation) doivent être disponibles pour la comparaison intercantonale des données.

Afin de rendre cela possible, les processus doivent être concertés et définis.

4 Objectif

Les géodonnées de base cantonales complètes, requises pour la saisie des surfaces d'exploitation et des éléments des projets CBrP selon le Modèle de géodonnées minimal - Surfaces agricoles cultivées (MGDM SAC), sont disponibles pour tous les cantons dans un emplacement central conformément au modèle, afin de permettre un enregistrement complet et topologiquement correct des surfaces, y compris à l'extérieur du canton.

5 Solution

Les géodonnées de base énumérées ci-dessous doivent être fournies par tous les cantons, conformément au modèle, à l'infrastructure d'agrégation des cantons geodienste.ch selon la chronologie figurant au chap. 5.2. geodienste.ch met ensuite ces géodonnées de base à disposition afin que les cantons puissent les obtenir auprès de geodienste.ch et les intégrer dans leur système cantonal. Pour chaque canton, cela signifie qu'il fournit ses données à geodienste.ch et peut, en contrepartie, obtenir les données extracantonales.

Les géodonnées de base suivantes doivent être disponibles de manière centralisée pour tous les cantons en tant que données de référence en vue de la saisie des données de structure des exploitations :

1. Données MO (couverture du sol et limites des parcelles, respectivement biens-fonds)
2. Périmètre de la surface agricole utile et estivage (partie intégrante des MGDM SAC)
3. Unités d'exploitation et surfaces d'utilisation (partie intégrante des MGDM SAC)
4. Orthophotos de la Confédération, ainsi que les orthophotos cantonales
5. Zones de projet, zones partielles et zones de la contribution supplémentaire des projets de biodiversité régionale et de qualité du paysage (partie intégrante des MGDM SAC)

Grâce à l'importation des géodonnées de base extracantonales, les cantons ont la possibilité de saisir intégralement et correctement du point de vue topologique les surfaces appartenant à leur domaine de compétence (principe du lieu de domicile de l'exploitant) et d'éviter ainsi les versements erronés. Cela doit permettre d'améliorer l'exécution.

Les cantons préparent chaque année les données définitives de l'année de contribution (correspondant au décompte des paiements directs) sous forme de document XTF (un document par canton et par modèle) conformément aux MGDM SAC jusqu'au 31 décembre sur geodienste.ch. Les données sont ensuite transmises directement par geodienste.ch à l'OFAG, respectivement à l'Infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG). Le processus automatique se déroule via une interface avec l'IFDG, sur la base du service de téléchargement (Atom Feed et OpenSearch, respectivement STAC) de geodienste.ch.

Entre janvier et avril, l'OFAG a la possibilité de vérifier les données sur le plan technique. En règle générale, les corrections éventuelles ne doivent pas être effectuées rétroactivement. Elles doivent normalement être prises en compte pour la prochaine transmission de données.

5.1 Mise en œuvre

Les jeux de données provisoires conformes aux MGDM sont mis à disposition sur geodienste.ch sous forme d'offre interne en vue de leur intégration dans les systèmes cantonaux. Ces offres se trouvent dans un domaine « interne » séparé et ne sont pas facilement accessibles ni consultables par le grand public. Les jeux de données sont disponibles à l'adresse suivante : <https://geodienste.ch/restricted/services/>

Données MO comme base : les cantons mettent leurs données MO à disposition sur geodienste.ch. Les cantons ou les systèmes cantonaux de paiements directs peuvent ensuite obtenir les données MO, les intégrer dans leurs propres systèmes et saisir ainsi les surfaces extracantonales sur la base de ces données.

Zones de projet, zones partielles et zones de la contribution supplémentaire des projets « Biodiversité régionale et qualité du paysage » comme base : les éléments CBrP extracantonales gérés par le canton de domicile doivent impérativement correspondre aux mesures définies par le canton de localisation de l'exploitation afin de garantir l'exactitude des paiements. Les demandes portant sur les nouvelles mesures régionales à approuver pour l'année suivante doivent être soumises à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) au plus tard le 1^{er} septembre (BrBL@blw.admin.ch). Jusqu'au 1^{er} novembre, l'OFAG met à disposition sur <https://models.geo.admin.ch/BLW/> le catalogue des mesures approuvées et valables pour l'année suivante (incluant les autorisations correspondantes). Les cantons de localisation de l'exploitation recensent les zones de projet, les zones partielles et les zones de la contribution supplémentaire CBrP valables pour l'année suivante et les mettent à la disposition des cantons de domicile au plus tard fin novembre dans le domaine interne de geodienste.ch. En l'absence de modifications matérielles des données de base, l'année de référence doit au minimum être adaptée.

Les unités d'exploitation de l'année précédente comme base : les jeux de données géographiques de base relatifs aux surfaces cultivées doivent être mis à disposition par les cantons sur geodienste.ch. Cela vaut également pour les données incomplètes, à condition que les métadonnées

contiennent des indications sur la qualité et l'exhaustivité des jeux de données. Les cantons qui se procurent les données décident eux-mêmes quels jeux extracantonaux ils souhaitent utiliser et sous quelle forme ils intégreront les données disponibles dans leurs systèmes cantonaux.

Les cantons basent en premier lieu leurs relevés extracantonaux sur les unités d'exploitation de l'année précédente. **Les unités d'exploitation et les surfaces d'utilisation provisoires et actualisées sont mises à disposition sur geodienste.ch à la fin du mois de mai (dans le domaine interne).** Une fréquence de mise à jour plus élevée, par exemple hebdomadaire, est possible et souhaitée.

Si des divergences ou des chevauchements sont constatés dans les surfaces extracantoniales, ceux-ci seront résolus de manière bilatérale entre les services cantonaux de l'agriculture concernés. Le cas échéant, les échanges de données modifiées s'effectueront selon une procédure définie via geodienste.ch.

5.2 Chronologie

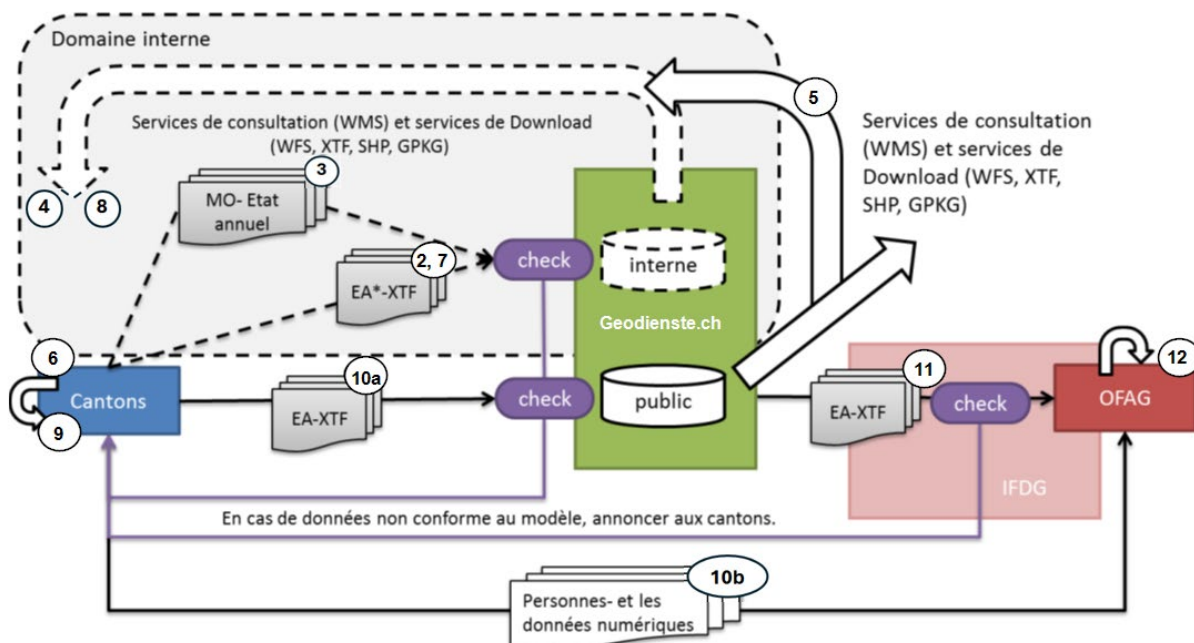
ID	Activité	Ensemble de données	Format	Statut	Date
1.	Mise à disposition des catalogues de données concernant les données sur les exploitations, de structure, d'inscriptions aux paiements directs et les mesures de la CBrP pour l'année suivante	Catalogues de données OFAG (ID 153.9)	XML	Définitif	1 ^{er} novembre ^o
2.	Livraison des données par les cantons à geodienste.ch (interne)	CBrP : Données de base telles que les zones de projet, les zones partielles et les zones de la contribution supplémentaire pour l'année suivante (ID 153.9)	XTF	Définitif	Jusqu'à fin novembre
3.	Téléchargement des données des cantons depuis geodienste.ch (public)	Données MO (DM.01-AV-CH/MO public)	(ITF), WMS, WFS	Définitif	À partir de début décembre
4.	Téléchargement des données des cantons depuis geodienste.ch (interne)	CBrP : Données de base telles que les zones de projet, les zones partielles, les zones de la contribution supplémentaire pour l'année suivante	XTF	Définitif	À partir de début décembre
5.	Téléchargement des données des cantons depuis geodienste.ch (public)	Périmètres de l'année précédente: surface agricole utile et surface d'estivage, ainsi que les unités d'exploitation de l'année précédente (ID 153.1, ID 153.5, ID 153.6, ID 153.10)	WMS, WFS, XTF, SHP, GPKG	Définitif (année précédente)	À partir de début janvier
6.	Recensements agricoles cantonaux				Février et avril

ID	Activité	Ensemble de données	Format	Statut	Date
7.	Livraison des données par les cantons à geodienste.ch (interne)	Périmètres des surfaces agricoles utiles et des surfaces d'estivage, ainsi que des unités d'exploitation, des surfaces d'utilisation et des éléments des projets CBrP	XTF	Provisoire (actuel)	Jusqu'à fin mai
8.	Téléchargement des données des cantons depuis geodienste.ch (interne)	Périmètres des surfaces agricoles utiles et des surfaces d'estivage ainsi que des unités d'exploitation, des surfaces d'utilisation et des éléments des projets CBrP	WMS, WFS, XTF, SHP, GPKG	Provisoire (actuel)	À partir de début juin
9.	Le cas échéant, élimination bilatérale des divergences	Périmètres des surfaces agricoles utiles et des surfaces d'estivage ainsi que des unités d'exploitation actuelles, des surfaces d'utilisation et des éléments des projets CBrP			De début juin à octobre
10.	a) Livraison des données par les cantons à geodienste.ch (public)	Surfaces agricoles cultivées conformément au MGDM (toutes), y compris les périmètres corrigés de la surface agricole utile et d'estivage, ainsi que les unités d'exploitation, les surfaces d'utilisation et les éléments CBrP (ID 153.1, ID 153.2, ID 153.3, ID 153.5, ID 153.6, ID 153.9, ID 153.10)	XTF	Définitif (actuel)	Jusqu'au 31 décembre
	b) Livraison des données sur les personnes et les chiffres des cantons dans le SIPA via Sedex	Données sur les structures Données sur les contributions Autres processus parallèles !	XML		
11.	Obtention des données par la Confédération depuis geodienste.ch	Surfaces agricoles cultivées selon MGDM, y compris les éléments CBrP (un document par canton et par modèle)	XTF (WMS, WFS, SHP, GPKG)	Définitif	À partir du 1er janvier
12.	Contrôle technique de l'OFAG et notification aux cantons *	Surfaces agricoles cultivées selon MGDM, y compris les éléments du CBrP			Janvier à avril

° L'OFAG met à la disposition des cantons, au plus tard le 1er novembre, les adaptations des catalogues de données sur les exploitations, de structure, d'inscriptions aux paiements directs et de mesures de la CBrP. Celles-ci s'appliquent à l'année de référence suivante. Les catalogues adaptés sont intégrés dans le Model Repository à partir de mi-novembre et sur geodienste.ch interne à partir de mi-janvier. La date de mise en ligne sur geodienste.ch public reste à encore à déterminer et sera communiquée en conséquence. Attention : les modèles et catalogues doivent toujours correspondre à l'année de référence indiquée.

* Les éventuelles corrections ne doivent pas être faites rétroactivement. Elles doivent normalement être prises en compte pour la transmission suivante des données.

Représentation graphique du processus



*seulement les données provisoires: «Périmètre SAU et surface d'estivage» et «Unité d'exploitation»

6 Aspects techniques

6.1 Formats, convention d'appellation et cadre de référence

La livraison des données s'effectue par canton (full extract) et modèle sous forme de document XTF. Dans les modèles des surfaces agricoles cultivées des références entre des modèles existent. Par conséquent, non seulement les références doivent être fournies avec l'importation de données, mais aussi tous les objets référencés doivent être importés. Cela signifie que certaines données doivent être importées plusieurs fois. Par exemple, les unités d'exploitation (ID 153.6) doivent également être importées lors de l'importation des surfaces d'utilisation (ID 153.1) (voir exemples ci-dessous). La nomenclature alphabétique des fichiers XTF garantit la séquence d'importation correcte. Lors de l'importation, il faut d'abord importer les objets référencés, puis importer les objets qui les référencent. Les données de transfert de tous les modèles doivent être préparées et nommées conformément aux spécifications de l'OFAG et en ordre alphanumérique de geodienste.ch. La structure se comprend l'abréviation du canton, la lettre a-c et l'ID du jeu de données. Le nom des fichiers doit toujours rester le même.

1. Exemple : surfaces d'utilisation (y.c. surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I) (ID 153.1) :

BE_153_1.zip
- BE_a_153_6.xtf
- BE_b_153_1.xtf

2. Exemple : périmètre des vignobles en terrasses (ID 153.2) :

BE_153_2.zip
- BE_a_153_2.xtf

3. Exemple : surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité II (ID 153.3) :

BE_153_3.zip
- BE_c_153_3.xtf

4. Exemple : périmètre de la surface agricole utile et surface d'estivage (ID 153.5) :

BE_153_5.zip
- BE_a_153_5.xtf

5. Exemple : unité d'exploitation (ID 153.6) :

BE_153_6.zip
- BE_a_153_6.xtf

6. Exemple : biodiversité régionale et qualité du paysage – zones (ID 153.9) :

BE_153.9.zip
- BE_a_153_9.xtf

7. Exemple : biodiversité régionale et qualité du paysage – surfaces et éléments (ID 153.10) :

BE_153.10.zip
- BE_a_153_10.xtf

6.2 Autres

1. L'intégration des données dans geodienste.ch a lieu conformément au manuel d'utilisation (contacter le service de géoinformation compétent).
2. L'acquisition des données se déroule de manière sécurisée via HTTPS.
3. Chaque jeu de géodonnées de base sera disponible sur geodienste.ch sous les formes suivantes :
 - a. document conforme à la législation en matière de géoinformation (conforme au modèle, au format XTF)
 - b. service de consultation (WMS) conforme à la législation en matière de géoinformation
 - c. dérivé standardisé réalisé par les utilisateurs (p. ex. WFS avec codage GML simplifié, geopackage, shapefile)
4. Les offres de geodienste.ch sous forme de dérivé standardisé réalisé par les utilisateurs (3c.) sont disponibles à la fois sous forme agrégée (un jeu de géodonnées pour toute la Suisse) ou par canton avec une structure unique.
5. La responsabilité des données fournies revient aux cantons (fournisseurs). Aucune modification du contenu des données, p. ex. mises à jour aux frontières cantonales n'est effectuée par geodienste.ch..
6. Des explications concernant les jeux de données CBrP (contributions pour la biodiversité régionale et la qualité du paysage) figurent dans la directive CBrP.

Zones de projet : périmètre des différents projets

Zones partielles : (Extrait de la directive CBrP V1.3 du 31 mars 2026) Une zone partielle est une zone présentant des caractéristiques et des objectifs spécifiques, dans laquelle certaines mesures sont possibles et d'autres non (par exemple, dans la zone A, les mesures 1, 7 et 13 sont possibles ; dans la zone B, les mesures 2, 5 et 8 sont possibles). Les unités paysagères issues des projets de promotion de la qualité du paysage peuvent servir de modèles pour ces zones. Conformément aux modèles de géodonnées minimaux, ces zones ne doivent pas se chevaucher (voir la documentation du modèle Surfaces agricoles cultivées dans la version qui sera valable dès le 1er janvier 2028 et y compris le modèle 153.9; disponible dès 2026 sur le site web de l'OFAG pour CBrP et dès 2028 sur geodienste.ch).

Zones de la contribution supplémentaire : (Extrait de la directive CBrP V1.3 du 31 mars 2026) La zone de la contribution supplémentaire (ou « type de zone » ou « classe », selon la terminologie utilisée dans le modèle de géodonnées) a été développée pour les mesures fédérales relatives à la contribution supplémentaire spécifique à une zone dans le cadre du modèle de géodonnées mentionné. Seules les surfaces et les éléments situés dans une telle zone peuvent bénéficier de la contribution supplémentaire spécifique à la zone. Les modèles minimaux de géodonnées prévoient que ces zones peuvent se chevaucher. Ainsi, par exemple, une zone dans laquelle l'alouette des champs fait l'objet d'un soutien financier particulier peut se chevaucher avec une zone dans laquelle le lièvre des champs est encouragé. Il est toutefois également possible de définir un type de zone qui encourage financièrement les deux espèces. Ajout : d'un point de vue technique, la classe « zone de la contribution supplémentaire » peut également être utilisée pour la promotion de certaines espèces ou de certains habitats dans le cas de zones qui se chevauchent (à l'instar des zones prioritaires pour les projets de mise en réseau). Ces zones peuvent ainsi également servir au pilotage des mesures. Cela signifie qu'elles ne doivent pas nécessairement être liées à un encouragement financier renforcé.

Catalogues de mesures : les catalogues de mesures définissent les mesures proposées par le canton concerné. Ils décrivent en outre les restrictions relatives à l'annonce dans les zones partielles ou dans les zones de la contribution supplémentaire.

Éléments CBrP : mesures et surfaces (resp. lignes et points) pour lesquelles un exploitant ou une exploitante annonce et reçoit des contributions fédérales pour la biodiversité régionale et de la qualité du paysage.

7 Informations complémentaires

1. Site Internet de l'OFAG, domaine Système d'information géographique SIG
<https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/politik/datenmanagement/geografisches-informations-system-gis.html>
2. Site Internet de l'OFAG, rubrique « Paiements directs »
<https://www.blw.admin.ch/fr/paiements-directs>
3. Site Internet de l'OFAG – Contributions pour la biodiversité et la qualité du paysage
[Contribution à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage \(CBrP\)](#)
4. Bases de la mise en œuvre dans le canton pilote BE
<https://www.kgk-cgc.ch/koordination/umsetzung-mgdm/Umsetzungsprozess>
5. Documentation sur l'application SIPA (Login requis, peut être demandé auprès de l'OFAG)
<https://www.agate.ch/agis/dokumentation/Kantonsdok/02.Geodaten.html>
6. Échange de géodonnées entre les autorités
<https://www.swisstopo.admin.ch/fr/echange-de-geodonnees-entre-autorites>

8 Contacts

Secrétariat de la CGC :	info@kgk-cgc.ch	Tél. 041 210 21 24
Secrétariat général COSAC :	office@kolas-cosac.ch	Tél. 031 320 11 52
OFAG	geodaten@blw.admin.ch	Tél. 058 462 21 83
COSIG	webgis@swisstopo.ch	Tél. 058 469 03 15

9 Tableau récapitulatif des modèles actuels et catalogue des surfaces agricoles cultivées dans le [Model Repository](#)

OGéo, Annexe 1 (extrait)			Informations complémentaires (recueil des jeux de géodonnées de base relevant du droit fédéral)		
N°	Désignation OGéo	Service compétent [de la Confédération]	No	Désignation Jeu de géodonnées de base	Lien sur le Model Repository
149	Cadastre de la production agricole	OFAG	149.1	Limites de zones agricoles	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Landwirtschaftliche_Zonengrenzen_V2_0.ili http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Landwirtschaftliche_Zonengrenzen_Kataloge_V2_0.xml
151	Cadastre viticole	Cantons [OFAG]	151.1	Cadastre viticole	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Rebbaukataster_V2_0.ili
152	Terrains en pente	OFAG	152.1	Terrains en pente	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Hanglagen_V2_0.ili http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Hanglagen_Kataloge_V2_0.xml
		OFAG	152.2	Surfaces viticoles en pente	
153	Surfaces agricoles cultivées	Cantons [OFAG]	153.1	Surfaces d'utilisation (y.c. surfaces de promotion de la biodiversité de niveau de qualité I)	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Nutzungsflaechen_V2_0.ili http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Nutzungsflaechen_Kataloge_V2_0.xml
		Cantons [OFAG]	153.2	Périmètre Vignobles en terrasses	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Perimeter_Terrassenreben_V2_0.ili
		Cantons [OFAG]	153.3	Surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité II	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Biodiversitaetsfoerderflaechen_Qualitaet_II_und_Vernetzung_V2_0.ili (valable jusqu'au 31.12.2027)
		Cantons [OFAG]	153.5	Périmètre surface agricole utile et surface d'estivage	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Perimeter_LandwirtschaftlicheNutzflaeche_Soemmerung_V2_0.ili http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Perimeter_LandwirtschaftlicheNutzflaeche_Soemmerung_Kataloge_V2_0.xml
		Cantons [OFAG]	153.6	Unité d'exploitation	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Bewirtschaftungseinheiten_V2_0.ili
		Cantons [OFAG]	153.9	Biodiversité régionale et qualité du paysage – Zones	http://models.geo.admin.ch/BLW/LWB_Biodiversität_regionale_Qualität_des_Landscapes_V1_0.ili (dès le 1.1.2028)
		Cantons [OFAG]	153.10	Biodiversité régionale et qualité du paysage – Surfaces et éléments	

10 Historique des modifications

Version	Date	Nom ou rôle	Remarques
0.1	14.11.2016	Beat Tschumi et Constantin Streit	Projet pour discussion transmis au GT Mise en oeuvre des géodonnées EA
0.2	18.01.2017	Constantin Streit	Intégration des retours du GT
0.3	26.01.2017	Constantin Streit	Intégration sur la base de la discussion du GT du 18.01.2017
0.4	17.08.2017	Mirjam Zehnder	Insertion des graphiques sur le processus
0.5	22.08.2017	Constantin Streit	Révision du contexte, adaptation de la présentation, regroupement des tableaux du chap. 5, ajouté du chap. 6.1 Convention d'appellation
0.6	04.10.2017	Constantin Streit	Intégration des retours du GT
1.0	12.10.2017	Constantin Streit	Envoi du guide
1.1	01.12.2017	Mirjam Zehnder et Constantin Streit	Adaptation du chapitre 6.1 Mise à jour du chapitre 9
1.2	14.05.2018	Constantin Streit	Mise à jour du chapitre 9
1.2.1	13.12.2018	Mirjam Zehnder Constantin Streit	Complément du chapitre 5.1 Mise à jour du chapitre 9
1.2.2	16.07.2021	Constantin Streit	Ajustements selon l'AG Umsetzung du 06.07.2021 : Complément du chap. 5.1
2.0	31.10.2022	Constantin Streit	Adaptations aux modèles de géodonnées 2.0, chapitre 9
2.0	31.10.2024	Constantin Streit	Référentiel de modèles mis à jour : http://modelle.geo.admin.ch/BLW/LWB_Bewirtschaftungseinheiten_V3_0.ili
3.0	24.08.2026	Secrétariat général KOLAS/COSAC	Modifications apportées pour CBrP